

a. Milieu 1 : Sites industriels en activités

Ce milieu est en dehors du projet, dans la zone d'étude. Il s'agit d'une zone industrielle, où sont présentes plusieurs entreprises.

Ce type de milieu n'a aucun intérêt écologique, il s'agit d'un milieu entièrement urbanisé (goudronnage des sols). Aucune espèce animale ou végétale protégée ou patrimoniale n'a été observée dans cette zone.

L'intérêt écologique de ce terrain est nul : l'absence de végétation, de faune protégée couplé au fait que ce soit un terrain entièrement anthropisé permet d'attribuer à ce milieu des enjeux nuls.

Cette zone industrielle peut être ainsi rattachée, selon la typologie Corine Biotope à l'habitat **86.3 Sites industriels en activités**.



Figure 10 : Milieu 1

b. Milieu 2 : Bassins d'infiltration

Ce milieu est présent au droit du projet, dans sa limite Est. Il s'agit d'un bassin d'infiltration artificiel qui dépend de l'installation autoroutière. Ce milieu bien qu'artificiel est colonisé par une multitude d'espèce, soient seize au total. Une majorité de ces espèces sont indicatrices de zone humide, telles que le Souchet allongés, l'Eupatoire chanvrine, les Phragmites, le Saule blanc, etc.

L'intérêt écologique de la prairie humide est modéré : En effet, ce secteur possède un taux de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques des zones humides (multi-strate) au moins égal à 50 %, permettant de le classer comme humide avec les critères de végétation. Ce milieu, bien qu'artificiel, abrite des populations d'amphibiens (Crapaud commun et Triton palmé).

Le bassin présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **89.23 Bassins d'infiltration**.

Ce bassin est une zone humide au titre de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 sur les critères floristiques.



Figure 11 : Milieu 2

c. Milieu 3 : Jardins

Ce milieu est présent tout autour de l'habitation. Il semble entretenu par tonte, formant une pelouse avec une prépondérance d'espèces communes.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Cette pelouse ne présente pas d'intérêt écologique. L'absence de Faune, de Flore protégées ou de zones humides permet d'attribuer un enjeu faible.

La pelouse présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **85.3 Jardins**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 12 : Milieu 3

d. Milieu 4 : Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Ce milieu est présent au centre-Ouest du projet. Il s'agit d'une parcelle agricole, sans aucune végétation messicole. Ce type de milieu apporte une nourriture au gibier et autres animaux lors des récoltes.

D'après Aymonin (1962) : " les messicoles sont des plantes annuelles ayant un cycle biologique comparable à celui des céréales et sont très inféodées au milieu "moisson" ". Considérées souvent comme des mauvaises herbes celles-ci tendent à disparaître à coup d'herbicide. Afin de lutter à cette érosion, un Plan national d'action en faveur des plantes messicoles a été mis en place pour les années 2012-2017 afin de restaurer et conserver ces populations.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible : l'absence de végétation et de faune protégée permet d'attribuer à ce milieu des enjeux faibles.

Cette parcelle agricole peut être ainsi rattachée, selon la typologie Corine Biotope à l'habitat **82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivé**. Au titre de la pédologie, ce milieu correspond à une zone humide.



Figure 13 : Milieu 4

e. Milieu 5 : Zone rudérale

La zone d'étude a subi un remaniement avec la mise en place de l'infrastructure autoroutière ainsi que celle pour la zone industrielle. C'est pourquoi l'ensemble des « espaces verts » sont dit rudéraux. Ces sols perturbés sont colonisés par des plantes pionnières introduites ou nitrophiles.

La présence d'espèces invasives sur ce milieu est importante (Herbe de la Pampa principalement).

Sur l'ensemble de cet habitat, trois zones se distinguent plus particulièrement. La première située à l'Ouest de l'habitation, dans le projet, une lande à Ajoncs d'Europe est présente sur un remblai. Sont également présentes plusieurs herbes de la Pampa.

La deuxième partie qui se distingue se trouve, dans la zone d'étude en dehors du projet, au Sud de la Chênaie acidiphile. Il s'agit d'une zone rudérale essentiellement composée de fourrés de Mimosas. La dernière partie qui se distingue est en limite de projet. Le long de la zone industrielle. A cet endroit une quantité importante de sable est stockée. Ces amas sont actuellement colonisés par de la Renouée de Japon. Cette dernière est listée comme plante invasive.

L'intérêt écologique de ce milieu est faible. Cette pelouse ne présente pas d'intérêt écologique. L'absence de Faune, de Flore protégées ou de zones humides permet d'attribuer un enjeu faible.

La pelouse présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **87.2 Zones rudérales**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 14 : Milieu 5

f. Milieu 6 : Pelouses siliceuses ouvertes medio-européenne

La pelouse siliceuse est un milieu interstitiel présent à proximité de l'habitation.

Cette formation ouverte est caractéristique des sols siliceux et secs. Sa distribution est atlantique, subatlantique voir méditerranéo-montagnarde. De manière générale cette pelouse est pauvre en espèces et présente en grande partie des plantes annuelles.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Cette pelouse ne présente pas d'intérêt écologique. L'absence de Faune, de Flore protégées ou de zones humides permet d'attribuer un enjeu faible.

La pelouse présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **35.2 Pelouses siliceuses ouvertes medio-européennes.**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 15 : Milieu 6

g. Milieu 7 : Landes à Fougères aigles

Ce milieu est présent dans le projet mais également dans la zone d'étude. Il s'agit d'une vaste surface présente d'Est en Ouest.

Cette lande se divise en plusieurs patches, de plus ou moins grande superficie. Ce type de milieu est le plus souvent caractéristique d'une recolonisation post-forestière. Ce milieu est restreint et peu diversifié, la Fougère aigle est une espèce douée d'allélopathie qui inhibe le pouvoir germinatif des autres végétaux. Cet aspect lui permet de coloniser de grandes surfaces lorsque les conditions édaphiques sont de types secs à mésophiles.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible : la quasi-monospécificité et l'absence d'espèce protégée ne permettent pas d'accorder un enjeu écologique à ce secteur.

Cette lande à Fougères est uniquement un stade transitoire avant la recolonisation forestière naturelle. Elle peut ainsi être rattachée, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **31.861 Landes subatlantiques à Fougère aigle**.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 16 : Milieu 7